



Fonds « Epuración »

Le 26 novembre 1944, les membres du *Comité permanent* du *Conseil National du Parti Libéral*, après quatre années d'inactivité forcée, se réunirent à Bruxelles, sous la présidence de Fernand Demets. Au cours de cette réunion, il fut unanimement décidé de constituer une cellule chargée de procéder à un travail d'épuration des structures politiques du *Parti Libéral*.

1. Le comité d'épuration :

Le 14 septembre 1944, Fernand Demets (qui avait été désigné, en novembre 1940, pour assumer la présidence du *Parti Libéral* suite à la démission du Président Emile Coulonvaux), conscient que l'épuration figurait " *au premier plan des préoccupations légitimes de l'opinion publique* ", avait déjà pris l'initiative de s'adresser aux Présidents des différentes fédérations d'arrondissement du pays dans le but de les inciter à enclencher des procédures administratives devant entraîner l'exclusion de tous les éléments devenus indésirables du fait de leur comportement durant l'occupation. La formation d'une commission spéciale, par arrondissement, avait été suggérée; cette commission étant spécialement chargée de l'examen de tous les dossiers constitués et présentés par les associations libérales locales. Demets avait, de plus, attiré l'attention de ses correspondants sur la nécessité de procéder à examen sérieux de l'attitude de tous les parlementaires et mandataires provinciaux libéraux. Les résultats de toutes les enquêtes devaient être communiqués au *Bureau du Conseil National du Parti Libéral*.

Le 26 novembre, l'initiative Demets ne paraissait pas encore avoir donné de résultats et plusieurs membres du *Comité Permanent* avaient réclamé la prise de mesures plus concrètes. A la décharge de Demets, rappelons que, le 27 septembre 1944, le portefeuille de la Défense nationale lui avait été attribué, et qu'il avait nécessairement dû se consacrer à ses nouvelles fonctions. Quoi qu'il en soit, une commission spéciale, dite *d'épuration*, avait été immédiatement instituée et composée de manière à lui donner un caractère largement représentatif, comme l'avait d'ailleurs réclamé Adolphe Van Glabbeke, député de l'arrondissement électoral de Furnes-Dixmude-Ostende. Avaient été appelés à siéger au sein de cette commission : l'avocat schaarbeekois René Drèze, au nom des Etudiants Libéraux; l'avocat gantois Laurent Merchiers, au nom des Jeunesses Libérales; le député carolorégien Edmond Leclercq, au nom des Mutualités Libérales; le député Adolphe Van Glabbeke, déjà cité, au nom des Syndicats Libéraux; la Forestoise Jane Brigode, au nom des Femmes Libérales; le journaliste anversoise Willy Koninckx, au nom des Fédérations d'arrondissement; le Liégeois René Pouret, au nom des conseillers provinciaux libéraux; le sénateur bruxellois et ancien ministre Octave Dierckx, au non de ses collègues sénateurs et, enfin, le député bruxellois Gaston Vande Wiele, au nom de ses amis de la Chambre. A l'exception d'Octave Dierckx, qui déclina l'offre, toutes ces personnalités acceptèrent se siéger dans cette structure

à la tâche particulièrement délicate. Le sénateur liégeois Auguste Buisseret fut désigné en lieu et place d'Octave Dierckx.

Avant d'aller plus avant, il est utile de souligner que la plupart des membres de ce comité d'épuration s'étaient conduits remarquablement durant l'occupation. Rappelons notamment que, depuis le mois de janvier 1942, Adolphe Van Glabbeke avait organisé et dirigé un important réseau de résistance. La Gestapo l'avait inquiété à diverses reprises. L'avocat Auguste Buisseret avait également eu à faire à cette même police politique. Ayant souvent été chargé de la défense de patriotes traduits devant les juridictions militaires allemandes, il avait été publiquement menacé de mort et, en 1943-1944, avait dû quitter la Belgique pour l'Angleterre, pays où il était arrivé après avoir séjourné quelques temps en Espagne, dans les prisons du général Franco. Conseiller juridique auprès de différents départements ministériels du gouvernement belge en exil, il n'était revenu en Belgique qu'en septembre 1944, époque où il avait recouvert ses fonctions d'échevin des Beaux-Arts de la Ville de Liège. En juin 1941, les lui avaient retirées. L'avocat René Drèze s'était, quant à lui, fait remarquer pour des faits de résistance armée, tout comme le journaliste Willy Koninckx. La conduite patriotique de Gaston Vande Wiele lui avait valu un long et sinistre séjour au camp de concentration de Vucht. L'avocat Laurent Merchiers ne figurait pas non plus parmi les moins méritants. Après avoir participé à la campagne des 18 jours, en tant qu'officier attaché à l'Etat-Major du 32^{ème} régiment de Ligne, il avait adhéré, en 1941, au *Front de l'Indépendance*. Il était rapidement devenu un de ses chefs, y représentant le *Parti Libéral*. Il avait également œuvré à la fondation d'une feuille clandestine et avait contribué à l'organisation d'aide aux refractaires mise sur pied par le service *Socrate*. Ajoutons enfin, que Jane Brigode, comme la plupart des personnes précitées, avait très largement participé à la vie clandestine du *Parti Libéral* depuis la défaite du mois de mai 1940. Ce fut à elle que revint l'honneur de présider le comité officiellement formé le 26 novembre 1944.

Dans les jours qui suivirent la réunion du Comité permanent que nous venons d'évoquer, la décision fut prise d'adresser une nouvelle circulaire aux Fédérations d'arrondissement comme, cette fois, aux sièges centraux des divers groupements libéraux représentés au sein du *Conseil National*. Datée du 2 décembre 1944 et signée par Jane Brigode, cette circulaire était destinée à annoncer la mise sur pied du comité d'épuration et à faire connaître ses compétences exactes. Si les Fédérations étaient toujours chargées d'inciter les associations locales à procéder à un travail d'épuration, elles avaient apparemment été déchargées de l'obligation de donner un avis sur les dossiers qui leur avaient été transmis. Les associations locales avaient été déclarées pleinement compétentes pour juger du comportement de leurs membres. Si un des membres visés désirait contester la légitimité de la sanction qu'on se proposait de lui infliger, il disposait d'un délai de quinze jours pour adresser un appel au comité d'épuration du *Conseil National*. D'une manière générale, ce même comité se substituait automatiquement aux associations locales lorsque le libéral suspect était membre d'une Commission d'Assistance Publique, d'un Conseil communal, d'un Conseil provincial, de la Chambre des Représentants, du Sénat, et /ou du *Conseil National du Parti Libéral*. Dans ce cas de figure, les Fédérations étaient chargées de faire immédiatement parvenir au comité d'épuration les différents dossiers constitués. Si Jane Brigode avait demandé aux Présidents des Fédérations d'agir avec prudence et circonspection, elle s'était aussi empressée d'inviter ceux-ci à prendre leurs responsabilités et à collaborer loyalement "à l'œuvre générale d'assainissement" dont dépendait, dans une large mesure, "l'avenir du pays".

Le 22 décembre 1944, jour de l'installation officielle du comité d'épuration et du démarrage de ses travaux, celui-ci disposait déjà d'informations émanant de différents

groupements et de quelques Fédérations, mais la plupart de celles-ci n'avaient pas encore pu répondre aux courriers des 14 septembre et 2 décembre précédents. La désorganisation complète de certaines structures politiques avaient souvent été à l'origine de ces silences prolongés. Ainsi, dès le 15 octobre 1944, le Président de la *Fédération Libérale de l'arrondissement de Thuin* avait-il déjà fait savoir à Demets que, depuis le début du conflit, dans son arrondissement électoral, tous les contacts politiques entre les divers groupements locaux et régionaux avaient été interrompus. Le 26 décembre 1944, une nouvelle circulaire avait alors été adressée aux instances restées silencieuses jusque là. Le comité d'épuration avait cependant encore dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir disposer de l'ensemble des pièces nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le 25 janvier 1945, le député Maurice Masson, Président de la *Fédération Libérale de l'arrondissement de Verviers* avait notamment rappelé à Jane Brigode que la Ville de Verviers se trouvait toujours en zone de guerre et que les bombardements, comme la précarité des moyens de communication, rendaient impossible toute forme de vie politique dans la région. Quant au Président de la *Fédération Libérale de l'arrondissement de Virton*, il avait annoncé à Jane Brigode, le 25 avril 1945, que la circulaire du 2 décembre 1944 venait à peine de lui parvenir...

Les travaux qui, comme nous l'avons rappelé, avaient officiellement débuté le 22 décembre 1944, avaient également été perturbés par les nombreuses modifications apportées à la composition du premier comité d'épuration. Le député Leclercq, qui rencontrait apparemment quelques difficultés dans ses déplacements sur Bruxelles, avait démissionné du comité le 12 février 1945. Trois jours plus tard, le sénateur Buisseret, appelé aux fonctions de Ministre de l'Instruction Publique le jour de la démission de Leclercq, avait également présenté la sienne, estimant ne pouvoir cumuler les deux fonctions. Le député Van Glabbeke, qui s'était vu attribuer des fonctions ministérielles le même jour que Buisseret, n'avait, par contre, pas jugé utile de démissionner du comité, mais ses fonctions de Ministre de l'Intérieur allaient rapidement l'empêcher de participer aux réunions hebdomadaires. Enfin, le 19 février, en raison de ses absences répétées, René Pouret avait été remplacé par l'Ixellois Alfred Leuridan.

Le 15 mars 1945, les membres du *Bureau du Conseil National* avaient finalement remplacé Leclercq par René George, Buisseret par Henri Heuse et Van Glabbeke par Victor Sabbe. L'avocat Henri Heuse, conseiller communal à Liège, siégeait à la Chambre des Représentants depuis le 20 septembre 1944. Il y était entré en tant que suppléant du député Horrent assassiné durant la guerre. L'avocat brugeois Victor Sabbe siégeait, quant à lui, au sein du *Bureau du Conseil National* depuis l'année 1935 et en assumait le secrétariat. Enfin, l'avocat carolorégien René George présidait la *Fédération Libérale de l'arrondissement de Charleroi* depuis la libération. En 1944, il avait dû prendre le maquis afin d'échapper aux tueurs rexistes. Comme on peut le constater, le *Bureau du Conseil National* avait manifestement voulu introduire un certain nombre de juristes au sein du Comité d'épuration. Heuse siégeait d'ailleurs à la Chambre et non au Sénat, comme son prédécesseur Buisseret. Après cet important remaniement, siégeaient donc au sein du *Comité* : René Drèze, Willy Koninckx, Laurent Merchiers, Gaston Vande Wiele, Alfred Leuridan, Victor Sabbe, Henri Heuse et Jane Brigode, présidente. Ces différentes personnalités firent partie du *Comité d'épuration* jusqu'à la fin de ses travaux.

2. Le traitement des dossiers :

Comme Jane Brigode eut l'occasion de le rappeler dans un rapport présenté le 4 mars 1945 aux membres du *Comité permanent du Conseil National*, dès son installation officielle - le 22

décembre 1944 -, le comité d'épuration avait décidé de se réunir à Bruxelles tous les lundi matin. Cette localisation des travaux avait parfois été à l'origine de l'absence de certains membres, retenus en province, mais avait été maintenue au cours du temps. Appelé à donner un avis sur les cas individuels qui lui étaient soumis, le Comité désirait disposer d'un maximum d'informations avant de prendre une décision. Dès qu'un dossier arrivait sur ses bureaux et qu'il était clairement établi qu'il était de sa compétence, il désignait en son sein, un rapporteur chargé de son instruction. Ce même rapporteur était chargé de préparer l'audition du libéral dont l'attitude était critiquée, comme celles d'éventuels témoins à charge ou à décharge. Il s'engageait, de plus, à tenir les autres membres du Comité au courant de l'évolution du dossier. Une fois que le Comité s'était prononcé, le rapporteur était encore chargé de la rédaction de l'avis circonstancié qui était transmis au *Bureau du Conseil National*, les membres de celui-ci ayant le droit de juger, en dernier ressort, du contenu, de la forme et de l'application de l'avis émis.

Sur l'ensemble de sa période d'activité, à savoir du mois de décembre 1944 au mois d'avril 1947, le Comité d'épuration instrumenta 43 dossiers, y compris ceux pour lesquels il se déclara finalement incompétent, mais l'intensité de ses travaux connut de sensibles variations. Ce fut durant les trois premiers trimestres de l'année 1945 que le Comité fut amené à tenir le plus de réunions. La chose s'explique aisément. Dès l'origine, les instances dirigeantes du parti avaient insisté sur l'enjeu de l'épuration face à une opinion publique particulièrement sensible à cette problématique. Il ne s'agissait pas d'étaler au grand jour le nom des libéraux jugés coupables d'une quelconque forme de collaboration - la plus complète discrétion devant d'ailleurs entourer les travaux du Comité d'épuration -, mais bien d'écarter de la vie publique des personnes dont la présence au sein de la famille libérale, à la veille d'importantes échéances électorales, pouvait attirer l'hostilité ouverte d'un grand nombre d'électeurs. Aussi, à la demande du député bruxellois Roger Motz - confirmé lors du Congrès du 23 juin 1945 dans ses fonctions de Président de parti qu'il remplissait à titre provisoire depuis le 26 novembre 1944 -, le Comité avait été appelé à travailler de manière à clôturer le plus grand nombre possible de dossiers avant le mois de novembre 1945. Nous nous devons d'ajouter que la dimension morale du travail entamé était loin d'être absente des discussions. Si les membres du Comité savaient que la présence d'un militant douteux sur une liste libérale risquait d'entraîner de sérieux revers électoraux, plusieurs d'entre eux tenaient aussi à sanctionner, d'un point de vue strictement moral, le comportement de certaines personnalités dont l'attitude aurait dû être exemplaire. Les nombreuses actions patriotiques posées durant le conflit par la plupart des membres du Comité, rendaient évidemment ceux-ci extrêmement sensibles à cet aspect moral des choses, celui-ci l'emportant d'ailleurs parfois sur l'aspect politique de quelques dossiers. Dans certains de ceux-ci, alors que la collaboration politique ou économique, volontaire, n'avait pas pu être clairement prouvée, le Comité n'avait pas hésité à proposer des sanctions ne prenant en compte que la *faiblesse morale* de l'accusé, ce qui évidemment, n'avait pas plu à l'ensemble du monde politique libéral. En mars 1945, à l'occasion d'une réunion du groupe libéral de la Chambre, un député, heurté par l'aveugle détermination de certains membres du Comité d'épuration, avait purement et simplement proposé de substituer à celui-ci un *jury d'honneur* présidé par un magistrat. Le *Bureau du Conseil National* n'avait pas retenu cette proposition, mais sa simple formulation témoigne du climat dans lequel Jane Brigode - qui exigeait des libéraux *une attitude morale irréprochable* -, avait eu à présider les travaux de son comité.

Tous les dossiers étudiés par le Comité d'épuration mériteraient une analyse approfondie permettant de mettre en relief les fondements politiques et moraux des avis émis. Empressons nous de préciser que, dans un certain nombre de cas, le Comité ne rendit jamais d'avis.

Comme nous l'avons souligné, il avait parfois dû se déclarer incompétent. Par exemple, la *Fédération Nationale des Femmes Libérales* lui avait notamment adressé une série de dossiers dans lesquels les militantes mises en cause ne détenaient aucun mandat électif direct, ou indirect, et ne siégeaient pas au *Conseil National*. Le renvoi de ces dossiers à d'autres instances résultait logiquement du strict respect des compétences attribuées préalablement au Comité. L'absence de prises de position dans une série d'autres dossiers s'explique plus difficilement. Quelques n'avaient jamais réellement été constitués. Ils avaient été ouverts à la demande de l'une ou l'autre fédération d'arrondissement, mais n'avaient jamais été étoffés. Pourquoi ? On peut penser que, dans certains cas, on s'était rapidement rendu compte du caractère léger, sinon imaginaire, de certains dossiers. Dans d'autres, la cible était peut-être un peu trop connue... Nous pensons tout particulièrement au dossier que le Comité avait décidé de constituer sur le Ministre d'Etat Albert Devèze ; dossier qui ne comporta sans doute jamais qu'une seule pièce. L'attitude ambivalente de Devèze, durant les premiers mois d'occupation, avait été signalée à diverses reprises dans d'autres dossiers traités par le Comité. Les investigations en étaient restées là.

Plusieurs dossiers introduits furent manifestement traités d'une façon plus sérieuse. Si le Comité décida de blanchir complètement certains mandataires, il proposa au *Bureau* du *Conseil National* d'éloigner plusieurs personnalités compromettantes. Comme nous l'avons souligné, son zèle dérangerait même parfois le *Bureau*, poussant ses membres à faire des choix délicats. La majorité des avis officiellement rendus par le Comité, et transmis au *Bureau*, furent suivis, nonobstant certaines petites modifications à apporter dans leur rédaction. Lorsque le *Bureau* avait décidé de ne pas suivre le Comité, il s'en était généralement justifié auprès de lui, alors que rien ne l'y avait obligé. Précisons, enfin, que plusieurs membres du *Bureau* siégeaient au sein du Comité et pouvaient y répercuter verbalement informations et justifications.

3. Les Archives :

A. Fonctionnement du Comité d'Épuration

- Procès-verbaux des séances, composition du comité, avis donnés, etc. (15 fardes).

B. Dossiers individuels

N°1. Maurice BERGER. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Forest / Uccle. Dossier introduit le 22 décembre 1944. Rapporteur Merchiers désigné le 22 décembre 1944. Avis donné le 9 avril 1945. Dossier transmis au bureau du parti le 11 avril 1945.

N°2. Affaire HOFMANS (Madame). Province d'Anvers. Arrondissement d'Anvers. Commune d'Anvers. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération Nationale des Femmes Libérales. Rapporteur Jane BRIGODE, désignée le 22 décembre 1944. Pas d'avis.

N°3. Affaire VITH-HENNUY (Madame). Province de Hainaut. Arrondissement de Thuin. Commune de Thuin. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération Nationale des Femmes Libérales. Rapporteur Jane BRIGODE, désignée le 22 décembre 1944. Avis donné le 19 mars 1945. Dossier transmis le 11 avril 1945 au Bureau du Conseil National. Décision du Bureau le 11 mai 1945.

N°4. Affaire Henry PICKERY. Province d'Anvers. Arrondissement de Malines. Commune de Willebroeck. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération de Malines. Rapporteur René DREZE, désigné le 8 janvier 1945. Pas d'avis.

N°5. Affaire COLLE.

N°6. Affaire Louis BOECKX. Province d'Anvers. Arrondissement Anvers. Commune de Niel. Dossier introduit le 15 janvier 1945 par le Parti Libéral d'Anvers. Rapporteur Laurent MERCHIERS, désigné le 12 février 1945. Avis donné le 26 février 1945.

N°7. Affaire Fernand DEMETS (usines Philips). Arrondissement de Bruxelles. Rapporteur Leclercq, 1945. Sans suite.

N°8. Affaire Robert RUTTEAU. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune d'Ixelles. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Rapporteur Leclercq, désigné le 22 décembre 1944. Avis donné le 29 mai 1945.

N°9. Affaire Léon CANTILLON. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Ternath. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Rapporteur Koninckx désigné le 22 décembre 1944. Avis donné le 12 février 1945. Dossier transmis au bureau du Parti le 15 mars 1945. Décision du bureau le 11 mai 1945.

N°10. Affaire Oscar BOSSAERT. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Koekelberg. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Rapporteur Koninckx désigné le 22 décembre 1944. Avis donné en 1945. Sans suite.

N°11. Affaire Raymond LEBRUN. Province de Hainaut. Arrondissement de Thuin. Commune de Nalinnes. Dossier introduit le 13 janvier 1945 par la Fédération de Thuin. Rapporteur René Drèze désigné le 15 janvier 1945. Démission acceptée.

N°12. Affaire Max TIRCHER. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Jette. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Rapporteur Koninckx désigné le 22 décembre 1944. Avis donné le 19 mars 1945. Dossier transmis au bureau du Parti, le 11 avril 1945. Décision du Parti en date du 11 mai 1945.

N°13. Affaire Charles COURDENT. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Forest. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Rapporteur Konings désigné le 22 décembre 1944. Avis donné le 12 février 1945. Dossier transmis au bureau de parti le 15 mars 1945. Décision du bureau en date du 11 mai 1945.

N°14. Affaire Yvonne VAN LEYNSEELE. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Bruxelles. Dossier introduit le 22 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Rapporteur Koninckx désigné le 22 décembre 1944. Avis donné le 19 février 1945. Dossier transmis au bureau du parti le 15 mars 1945. Décision du bureau en date du 11 mai 1945.

N°15. Affaire Maurice VAN ROLLEGHEM. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Jette. Dossier introduit le 22 décembre 1945 par la Fédération de

Bruxelles. Rapporteur Koninckx désigné le 22 décembre 1944. Avis donné le 26 février 1945. Dossier transmis au bureau de parti le 15 mars 1945. Décision du bureau en date du 11 mai 1945.

N°16. Affaire Paul HENRICOT. Province de Brabant. Arrondissement de Nivelles. Dossier introduit le 30 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Avis donné le 26 février 1945. Dossier transmis bureau de parti 15 mars 1945. Décision du Bureau en date du 11 mai 1945.

N°17. Affaire Mme VAN DEN HOUTEN. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Dossier introduit le 30 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Avis donné le 19 mars 1945. Dossier transmis au bureau du parti le 11 avril 1945. Décision du Bureau de Parti en date du 11 mai 1945.

N°18. Affaire Marcel DORMAEL. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Saint-Gilles. Dossier introduit le 30 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Rapporteur René Drèze désigné le 30 décembre 1944.

N°19. Affaire Alice CRABS. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Dossier introduit le 30 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Avis donné le 19 mars 1945. Dossier transmis au Bureau du parti le 11 avril 1945. Décision du bureau : 11 mai 1945.

N°20. Affaire PATTET. Sans dossier.

N°21. Affaire Raymond HOLWEG. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Dossier introduit le 30 décembre 1944 par la Fédération de Bruxelles. Rapporteur Merchiers désigné le 30 décembre 1944. Avis donné le 26 février 1945. Dossier transmis le 15 mars 1945. Décision du bureau de parti le 11 mai 1945. Un avis provisoire donné le 26 février 1945.

N°22. Affaire Karel AELDERS. Province d'Anvers. Arrondissement d'Anvers. Commune d'Anvers. Dossier introduit le 12 février 1945 par le Parti Libéral d'Anvers. Rapporteur Merchiers désigné le 12 février 1945. Avis donné le 19 février 1945. Dossier transmis au bureau de parti le 15 mars 1945. Décision du bureau en date du 11 mai 1945.

N°23. Affaire Désiré DEMETS. Sans dossier.

N°24. Affaire HOSTE.

N°25. Affaire RESSELER. Anvers.

N°26. Affaire Jules SOMERS. Province d'Anvers. Arrondissement d'Anvers. Commune d'Anvers. Dossier introduit le 12 février 1945 par le Parti Libéral d'Anvers. Rapporteur Merchiers désigné le 12 février 1945. Avis provisoire donné le 26 février 1945. Dossier transmis au bureau du parti le 15 mars 1945. Décision du bureau prise le 11 mai 1945.

N°27. Affaire TOTTE. Province d'Anvers. Arrondissement d'Anvers. Commune d'Anvers. Dossier introduit le 12 février 1945. Rapporteur Merchiers désigné le 12 février 1945. Avis donné le 19 février 1945. Dossier transmis au bureau de parti le 15 mars 1945. Décision du bureau le 11 mai 1945.

N°28. Affaire Jules DELRUELLE.

N°29. Affaire FONSON. Sans dossier.

N°30. Affaire MOGIN. Sans dossier.

N°31. Affaire Fernand PETIT. Province de Liège. Arrondissement de Huy-Waremme. Commune de La Neuville, sous Huy. Rapporteur Jane Brigode désigné le 18 juin 1945.

N°32. Affaire Albert DEVEZE. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune d'Ixelles (1 pièce).

N°33. Affaire Pierre THELISMAR. Province de Brabant. Arrondissement de Bruxelles. Commune de Boitsfort. Dossier introduit le 19 février 1945 (d'office). Avis provisoire donné le 26 février 1945. Dossier transmis au bureau du parti le 15 mars 1945. Décision du bureau prise le 11 mai 1945.

N°34. Affaire Louis RAULIEZ. Province de Hainaut. Arrondissement de Charleroi. Commune de Manage.

N°35 – 36 – 37 :

N°38. Affaire Eugène DEGREGZ. Province de Brabant. Arrondissement de Louvain. Commune de Tirlemont. Dossier introduit le 5 mars 1945 par l'intéressé. Rapporteur Van de Wiele désigné le 9 avril 1945.

N°39. Affaire DEWILDE.

N°40. Affaire Raymond SECRET et Louis HENDRICKX. Schaerbeek.

N°41. Affaire SERRUYS. Sans dossier.

N°42. Affaire Jean MATERNE. Province de Namur. Arrondissement de Namur. Commune de Jambes.